

# **CAMPAGNE INTERNATIONALE - Appel isérois pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers politiques palestiniens (AIPPP)**

## **Charte**

Le règlement du conflit entre Israël et la Palestine, au regard du Droit international, implique entre autres résolutions, la libération des prisonniers palestiniens détenus par Israël. Nul accord de paix dans l'Histoire ne s'est conclu sans un règlement de la question des prisonniers. Celui-ci constitue même un préalable à tout début de règlement des conflits. Ainsi, les accords d'Oslo prévoyaient déjà, il y a 20 ans, la libération des détenus palestiniens.

Au mois de décembre 2013, 5033 prisonniers politiques palestiniens étaient détenus dans les prisons israéliennes. Parmi eux 145 étaient en détention administrative : ils étaient détenus sans jugement et sans connaître ce que l'État d'Israël leur reprochait. Leur détention peut être reconduite indéfiniment tous les 6 mois.

Parmi eux : 16 femmes, 173 enfants - dont 16 de moins de 16 ans, 14 députés membres du Conseil législatif palestinien.

Ils sont 494 à être condamnés à perpétuité.

Le Comité international de la Croix rouge (CICR) estime à 850 000 le nombre de Palestiniens qui ont connu les prisons israéliennes depuis 1967, soit 25% de la population et la moitié de la population masculine. En France cela correspondrait à plus de 16 millions de personnes.

La violation du droit international caractérise toute la procédure : arrestation, comparution devant des tribunaux militaires, incarcération dans les prisons israéliennes.

Les organisations signataires de cette charte ont décidé de lancer un appel pour la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens dont Marwan Barghouti. Elles entendent populariser et développer la campagne internationale lancée en octobre 2013 depuis Robben Island, lieu d'emprisonnement de Nelson Mandela, par Ahmed Kathrada, son compagnon de cellule \*.

Les organisations signataires pourront s'inscrire dans :

- la diffusion d'informations sur la situation des prisonniers
- la participation aux actions proposées au niveau international et national
- le parrainage des prisonniers politiques palestiniens.

Au niveau local, elles élaboreront des actions : rencontres, conférences, meetings, rassemblements, interventions auprès des élus.

Cette campagne prendra fin quand tous les prisonniers politiques palestiniens auront retrouvé la liberté.

Chaque organisation pourra proposer des initiatives aux organisations signataires.

Les décisions seront prises au cours de réunions auxquelles seront invitées l'ensemble des organisations signataires. Un comité d'animation veillera à la mise en oeuvre des décisions prises collectivement et portera la parole de l'AIPPP.

Les organisations signataires s'engagent à mutualiser leurs moyens humains et matériels et à participer aux dépenses occasionnées par les actions entreprises.

\*Annexe de la charte :

Texte de Lancement de la campagne par Ahmed Kathrada

Grenoble le 10 Février 2014